

Les membres du conseil d'établissement approuvent annuellement le document Climat scolaire positif, violence et intimidation.

La collaboration entre les intervenants de l'école et les parents est un facteur essentiel pour favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.

«Ensemble, tout est possible!»



Engagement de la direction

Nous nous engageons à mettre en place les moyens proposés afin de soutenir les individus impliqués, autant nos élèves que notre personnel, dans toute situation de violence ou d'intimidation.
Le bien-être de tous nous tient à cœur!
Marie Line Lafleur et Nancy Vallerand

Personnes responsables du dossier dans l'école	Marie Line Lafleur directrice, Mélanie Hart TES 819 503-8088 oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca
Ligne Parents	1-800-361-5085 www.ligneparents.com
www.moijagis.com	Ressources pour les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation
Service de police MRC des Collines	819 459-9911
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca
Tel-Jeunes	1-800-263-2266 www.teljeunes.com
Tel-Aide Outaouais	819 775-3223 www.telaideoutaouais.ca
Espace Outaouais	819 771-1546 www.espacesansviolence.org
Centre d'aide 24/7	818 595-3476 www.centredaide247.com
Interligne (Service d'aide et de renseignements concernant la diversité sexuelle et la pluralité des genres)	1-888-505-1010 agis.interligne.co interligne.co/clavardage



Climat scolaire positif, violence et intimidation 2021-2022

Document explicatif à l'intention des parents

Mise en contexte

L'école de l'Orée-des-Bois a une approche proactive contre la violence et l'intimidation. À la suite à l'adoption de la loi 56 par l'Assemblée Nationale en 2012, la Loi de l'instruction publique a été modifiée, ajoutant des obligations aux différents intervenants scolaires ainsi qu'aux élèves. Ce document se veut une synthèse des actions prises par l'équipe de l'école de l'Orée-des-Bois en collaboration avec les parents.

En lien avec notre nouveau slogan: « À l'école de l'Orée-des-Bois, un milieu où l'on est car nos valeurs de bienveillance, de respect et de plaisir nous incitent à réussir».

Si des actes de violence et d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les personnes concernées doivent le signaler afin que ces incidents soient gérés rapidement et efficacement. Notre école encourage les comportements pacifiques.

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le *cyberespace*, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser ou opprimer .

INTIMIDATION



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **INTENTIONNELLEMENT** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE



CONFLIT OU CHICANE ≠ INTIMIDATION OU VIOLENCE

Il est important de ne pas confondre l'intimidation ou la violence avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prend fin dans un délai raisonnable.

Portrait de situation	Ce que fait l'école pour prévenir	Comment l'école et les parents peuvent collaborer?	Comment pouvez-vous dénoncer?
<p>A l'école de l'Orée-des-Bois, nous avons déclaré en: 2015-2016 , 6 situations impliquant de la violence et une situation d'intimidation.</p> <p>2016-2017: 6 situations de VP</p> <p>2017-2018: 4 situations VV et 7 situations VP</p> <p>2018-2019: 1 situation de VV , 5 situations de VP et 8 situations d'intimidation.</p> <p>2019-2020: 1 situation de VV et 3 situations de VP .</p> <p>2020-2021: 1 situation de VV (violence verbale), 6 VP (violence physique) et 2</p>	<p>Nous pilotons des activités de civisme et des ateliers de prévention pour l'ensemble des élèves de l'école.</p> <p>Nous incitons régulièrement les élèves à se référer aux étapes de résolution de conflits et dénoncer toute situation impliquant de la violence verbale ou physique.</p> <p>Nous bénéficions également de plusieurs ressources extérieures.</p>	<p>L'objectif de l'école est d'éliminer les gestes d'intimidation et de violence. L'école s'engage à agir dans le meilleur intérêt des personnes impliquées en collaborant avec tous les acteurs concernés.</p> <p>Nous invitons les parents à encourager leur enfant à dénoncer toute forme d'intimidation ou de violence.</p>	<p>DÉMARCHE CONFIDENTIELLE</p> <p>Il est important de valider les informations relatives par votre enfant auprès des intervenants scolaires avant de porter un jugement sur la situation.</p> <p>Vous pouvez contacter l'enseignante de votre enfant, la direction, la TES du centre d'aide ou les intervenantes du service de garde.</p> <p>Puisque votre enfant ne peut être au courant de toutes les interventions et du contexte, nous pourrons, ensemble, faire la lumière sur la situation.</p>

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment MÊME où un acte est constaté

- Assurer la sécurité des personnes impliquées
- Rechercher et rassembler les informations nécessaires afin d'éclaircir les circonstances entourant l'incident en ciblant l'auteur, la victime et les témoins

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontrer les personnes concernées et évaluer la situation
- Consigner les informations au dossier
- Communiquer avec les parents concernés

Interventions possibles

- Accompagnement d'un adulte, ateliers au centre d'aide, avertissement, communication aux parents, discussion, geste réparateur, réflexion, lettre d'excuses, rencontre avec les parents, référence au policier éducateur ou autres ressources externes, retrait, suspension interne ou externe, etc.

Suivi

- Retour avec les personnes concernées
- Communiquer avec les parents au besoin